
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 9

Votants: 9

Séance du 24 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée le 24 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: David VITAL, Daniel RODIER, Marie-Pierre BARTHELEMY, Jean-Pierre ESTAMPE, Philippe PIGNOL, Aline LAUDAT, Jean AYGUESPARSES, Pierre-Alain CHASSANG, Jean-Pierre SALESSE

Représentés:

Excuses: Sophie TRINCAL, Pierre-Henry BARTHOLOME

Absents:

Secrétaire de séance: Pierre-Alain CHASSANG

Objet: Restauration de la chapelle Notre Dame de Turlande. Demande de prêt Relais - 2022 014

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de restauration de la chapelle Notre Dame de Turlande qui s'élève à la somme de 395 558€ H.T.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante dans l'attente du versement des subventions de l'Etat (DRAC), de la Région AURA et du Département du Cantal et du FCTVA, Monsieur le maire propose de solliciter un prêt relais d'un montant de 420 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin, d'une durée de 2 ans, au taux fixe de 0,45% et d'une commission d'engagement de 0,10%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin le prêt Relais aux caractéristiques ci-dessus énoncées.

Objet: Restauration de la chapelle Notre Dame de Turlande - 2022 015

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de contracter un prêt long terme afin de financer les travaux de restauration de la chapelle Notre Dame de Turlande.

Il présente au conseil municipal une proposition de prêt d'un montant de 39 000€ de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin, d'une durée de 20 ans, au taux fixe de 1,70% et d'une commission d'engagement de 0,10%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin le prêt aux caractéristiques ci-dessus énoncées.

Objet: Station d'épuration de La Devèze. Demande de prêt Relais - 2022 016

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à La Devèze qui s'élève à la somme de 194 159€ H.T.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante dans l'attente du versement des subventions de l'Etat (DETR), de L'Agence de l'Eau et du Département du Cantal et du FCTVA, Monsieur le maire propose de solliciter un prêt relais d'un montant de 220 000€ auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin, d'une durée de 2 ans, au taux fixe de 0,45% et d'une commission d'engagement de 0,10%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin le prêt Relais aux caractéristiques ci-dessus énoncées.

Objet: Station d'épuration de La Devèze. Demande de prêt - 2022_017

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de contracter un prêt long terme afin de financer les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration à La Devèze.

Il présente au conseil municipal une proposition de prêt d'un montant de 93 000€ de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin, d'une durée de 20 ans, au taux fixe de 1,70% et d'une commission d'engagement de 0,10%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Auvergne-Limousin le prêt aux caractéristiques ci-dessus énoncées.

Objet: Tarifs du service de l'eau et de l'assainissement - 2022_018

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les tarifs du service de l'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement de la façon suivante :

EAU : Abonnement annuel : 45,00 €

Tranche de 0 à 120 m³ : 0,98€

Tranche au-delà de 120 m³ : 0,30€

ASSAINISSEMENT : Abonnement annuel : 48€

Tous les m³ : 0.75€

Objet: Création d'une nouvelle station d'épuration à La Devèze - 2022_019

Monsieur le maire fait le point sur le projet de construction d'une nouvelle station d'épuration à La Devèze.

Il rappelle au conseil municipal que le projet initial, estimé par le C.I.T., faisait apparaître une dépense de 88 200€ hors taxe. Mais le projet final, élaboré par la SCP ALLO-CLAVEIROLE, s'élève à la somme de 194 159€.

Les aides déjà obtenues pour ce projet sont:

- une subvention du Fonds Cantal Solidaire (période 2019-2022) de 17 000€
- DETR 2021 de 42 804€.

Un dossier de demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau a été déposé en espérant un montant représentant 30% de l'opération.

Monsieur le maire propose de solliciter une aide du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 pour les travaux qui n'ont pas été prévus dans l'étude du C.I.T. et qui s'élèvent à la somme de 105 959€ hors taxe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite une aide du Fonds Cantal Solidaire la plus importante possible pour le financement des travaux qui n'ont pas été pris en compte dans l'étude du C.I.T. et qui s'élèvent à la somme de 105 959€ hors taxe.

Objet: Pose de compteurs et de vannes - 2022_020

Monsieur le maire explique au conseil municipal que l'un des objectifs du diagnostic du réseau d'eau potable est de définir un programme de travaux de pose et de renouvellement de compteurs généraux et de vannes de sectionnement afin d'améliorer le rendement du réseau. Il est proposé aussi d'installer un système de télésurveillance du réseau.

Il présente ensuite l'estimation faite pour cette opération, par l'entreprise ACDEAU, chargée du diagnostic du réseau, qui s'élève à la somme de 44 608.25€ hors taxe.

Il précise que cette opération pourrait être aidée par l'Agence de l'eau et il propose de solliciter une aide du Département du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidarité 2022-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- décide la pose et de renouvellement de compteurs généraux et de vannes de sectionnement, et la mise en place d'un système de télésurveillance du réseau d'eau potable,
- sollicite une aide du Département du Cantal au titre du Fonds Cantal Solidarité 2022-2024 la plus importante possible.

Objet: Aménagement de la traverse du Bourg de PAULHENC - 2022_021

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le Bourg de PAULHENC n'a pas fait l'objet d'aménagements depuis de nombreuses années et qu'il a sollicité les services du C.I.T. afin de réaliser une étude qui remplirait trois objectifs:

- sécuriser et organiser les espaces,
- revaloriser le centre-Bourg,
- améliorer la fonctionnalité des espaces.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à la somme de 254 715€ hors taxe.

Pour rendre possible la réalisation de cette opération, Monsieur le maire propose de solliciter une aide financière du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- approuve le projet d'aménagement de la traverse du Bourg de PAULHENC,
- sollicite une aide financière du Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 la plus importante possible.

Objet: Réseau d'eau et d'assainissement du Bourg de PAULHENC - 2022_022

Monsieur le maire expose au conseil municipal que les conclusions du diagnostic du réseau d'eau et d'assainissement amènent à prévoir des travaux sur le réseau du Bourg de PAULHENC.

Ces travaux pourraient être réalisés conjointement avec les travaux d'aménagement de la traverse du Bourg.

Le C.I.T. a chiffré le montant des travaux de réhabilitation des réseaux humides (réseau d'eau potable et réseau d'assainissement) à la somme de 384 427€ hors taxe.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prévoir la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- approuve le projet de réhabilitation des réseaux humides (réseau d'eau potable et réseau d'assainissement),
- sollicite une aide financière du Fonds Cantal Solidaire la plus importante possible.

Objet: Vote du compte administratif complet - paulhenc - 2022_023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VITAL David délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 055.26	10 614.70		10 614.70	32 055.26
Opérations de l'exercice	239 032.02	271 169.85	76 758.11	89 608.42	315 790.13	360 778.27
TOTAUX	239 032.02	303 225.11	87 372.81	89 608.42	326 404.83	392 833.53
Résultat de clôture		64 193.09		2 235.61		66 428.70
				Restes à réaliser	370 600.00	
				Besoin/excédent de financement Total	304 171.30	
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		38 880.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

64 193.09	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: Vote du compte administratif complet - ea_paulhenc - 2022_024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VITAL David délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				8 737.60		8 737.60
Opérations de l'exercice	47 009.34	50 418.73	43 551.36	42 777.00	90 560.70	93 195.73
TOTAUX	47 009.34	50 418.73	43 551.36	51 514.60	90 560.70	101 933.33
Résultat de clôture		3 409.39		7 963.24		11 372.63
				Restes à réaliser	284 630.00	
				Besoin/excédent de financement	273 257.37	
				Pour mémoire : virement à la s		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

3 409.39	au compte 1068 (recette d'inve
	au compte 002 (excédent de fon

Objet: Vote du budget principal 2022 - 2022_025

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget principal de la commune de PAULHENC pour l'année 2022. Ce budget s'élève à la somme de 288 435€ en section de fonctionnement et à la somme de 1 137 048€ en section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget principal 2022 de la commune de PAULHENC.

Objet: Vote du budget primitif 2022 du service de l'eau et de l'assainissement - 2022_026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de budget du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2022. Ce budget s'élève à la somme 50 154€ en section de fonctionnement et à la somme de 365 467€ en section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget du service de l'eau et de l'assainissement 2022 de la commune de PAULHENC.

Objet: Vote des taux d'imposition - 2022 027

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les taux d'imposition des taxes foncières bâtie et non bâtie pour l'année 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux des impositions directes suivantes :

Taxe sur le foncier bâti : 38.87%

Taxe sur le foncier non bâti : 63.72%